

Londres le 11<sup>e</sup> de Sept. 1669.

Au Roy.  
Saurin.  
Monsieur;

Vos lettres du 20. et 22.<sup>e</sup> d'Avril et les trois de M. de  
 Subiers du 15. 19. et 22.<sup>e</sup> me furent venues toutes à  
 la fois il y a quatre jours. Et que j'y ay veu de vostre  
 emprisonnement surpasser toutes les violences passées. -  
 et quoy que la chose ayt paru dure, l'affaire qu'on y a fait  
 à S. A. doit toujours durer dans nos memoires, et en  
 vos Registres, ou j'en ne croy pas qu'il se rencontre rien  
 de pareil. Je pars dans cette semaine pour Paris  
 et iray veoir si ce bel exploit y est evoué: au  
 moins se rapporte il fort mal aux ordres que vous  
 savez que le Roy Tenoit. Etien à faire donner à Orange  
 à nos instances. Et le mespris de l'adieu que j'auoy  
 donné pour un peu de surveillance aux elections de  
 officiers ordinaires semble ~~avoir~~ d'assez peu d'importance  
 au point de <sup>de mon regard,</sup> cela; mais comme ce sont les propres  
 officiers du Maître, et non pas le Parlement, une  
 impetuosité ne cede gueres à l'autre. et n'est à  
 veoir comme S. A. Madame les gouvernera toutes deux.

Afin d'y  
faire fin de  
faire.

Qui en ont  
voulu voir  
ainsi

Pour les reparations que vous jugez tant  
 nécessaires à l'estat de la monnoye, il sera bon d'y  
 pourvoir à temps.  
 Je seray bien aise de trouver M. de Subiers à  
 Paris, puis qu'il y viendra par autre occasion. de  
 toute autre deputacion il s'en faut abstenir, comme  
 je vous en ay adverti par le passé, et vous le respectez  
 mieux par ordre.  
 Vous avez veu l'excursion qu'on a fait de ceurs Att.  
 à Turin; nous avons tous sujet d'en louer  
 Dieu. Et le pris de vous veoir de toute prospérité, et suis

29. Le Roy.  
 Monsieur.  
 de Hugues de S. de la 1669.



*[Faint, mostly illegible handwritten text in Dutch, likely a letter or document. The text is written in a cursive script and is significantly faded. Some words are difficult to discern, but the overall structure appears to be a formal communication.]*

*[Vertical handwritten text on the right margin, possibly a list or index of items, written in a similar cursive script.]*



Dans la Chambre du  
C. de S. Albani  
le 23. 3. 1669.

Copie.

N. 237. 1.

Les paroles  
insérées sont  
tirées de la  
lettre de mad.  
la Pr. du 14.  
sept. 1669.

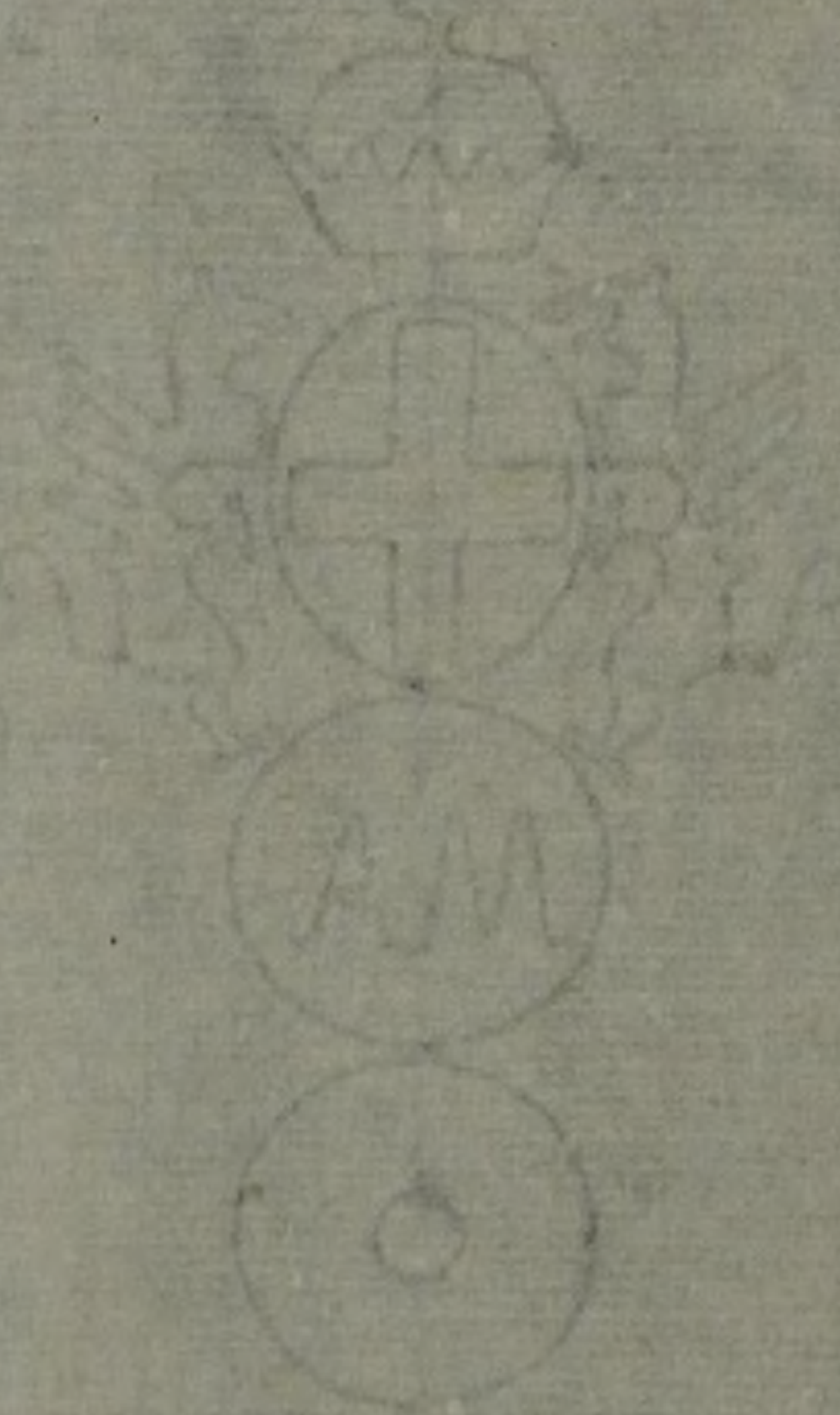
Que Madame la Princesse d'Orléans ayan fait  
désormais icy par la bouche de Z. & même par des  
lettres de sa main, que son intention étoit de  
Les paroles, est de faire exécuter de bonne foy l'Amnistie,  
et tout ce qui est compris de plus au Traicté fait  
entre le Roy et ses protestans; que même pour ce  
S. de D. regard, elle n'a aucun dessein de le priver  
de ses charges, ainsi qu'on verra ses comptes, et  
luy sera fait droit comme à tout le monde,  
M. de Montague puisse contribuer ce qu'il pourra.  
tant d'avis M. le Tellier qu'ailleurs, à ce que  
la promesse que le Roy a faite si solennellement  
de retirer Orange, d'icelle qu'il seroit démolie,  
soit accomplie sans plus de remise.



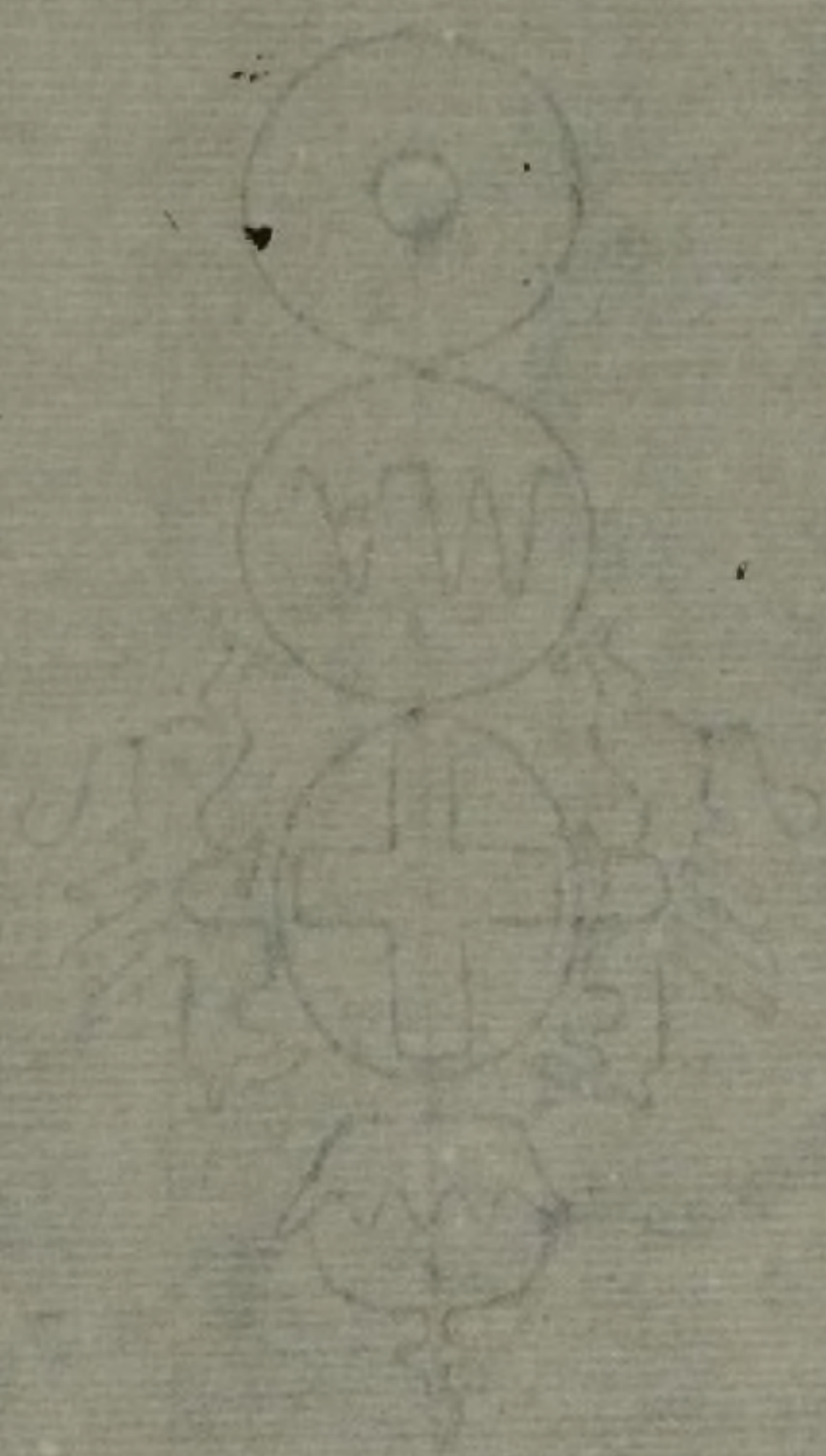
Handwritten text in French, likely a letter or document, written in a cursive script. The text is mirrored across the page, suggesting bleed-through from the reverse side. The handwriting is dense and difficult to decipher due to the cursive style and fading.



i









London  $\frac{2}{12}$  Apr. 63.

X. 238.

This private Particular and Condition hereunto  
belonging together w<sup>th</sup> <sup>the</sup> Remembrance here annexed  
being by delivred by me underwritten Deputie of  
his Highness the Prince of Orange, <sup>his Majesty</sup> unto the King  
of Great Brittain and <sup>some of</sup> the Lords of his Majesties  
Privy Council & specially committed for his said  
Highness his interests, in the month of July  
1663. After it had also pleased his Majesty  
to have me <sup>appear</sup> ~~applied~~ upon the matter  
in his presence at a meeting of the said Lords  
appointed to that end at Whitehall the  $\frac{4}{4}$  of  
August next following; The  $\frac{4}{4}$  of Aug. 1663 after in  
his Majesty was graciously pleased to <sup>have</sup> ~~be~~ <sup>disputed</sup>  
~~the~~ <sup>the</sup> ~~following~~ <sup>following</sup> answer, the original of it  
being signed by his Royal hand and delivred  
unto me by S<sup>r</sup> Henry Browne, his Majesties  
principal Secretary.



*[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French, covering the upper half of the page. The text is mostly obscured by fading and bleed-through.]*



